

## Allemagne : Point d'actualités au 22/04 d'après CAA/SER

### RESUME

Autorisation générale pour l'emploi comme saisonniers de ressortissants de pays tiers et de demandeurs d'asile : l'agence fédérale pour l'emploi n'a plus à donner son accord au cas par cas. La règle vaut jusqu'à la fin octobre 2020.

Saisonniers - les Verts critiquent de nouveau le gouvernement : ils s'opposent à la proposition de la ministre fédérale de prolonger une nouvelle fois la période d'emploi exonérée de cotisations sociales de 115 jours à 180 jours, estimant que les employeurs se doivent d'affilier des saisonniers qui viendraient en Allemagne pour six mois à un système de sécurité sociale.

CropEnergies, filiale énergie de Südzucker, entre carburant et désinfectant : il est difficile de prévoir dans quelle mesure l'augmentation de la production et de l'utilisation de l'éthanol pour les désinfectants pourra compenser la baisse des ventes d'éthanol comme carburant. En raison de la pénurie en alcool neutre, les autorités allemandes ont approuvé l'utilisation d'alcool technique sous certaines conditions pour la fabrication de désinfectants.

### Autorisation générale pour l'emploi comme saisonniers de ressortissants de pays tiers et de demandeurs d'asile

L'agence fédérale pour l'emploi (BA) a émis une autorisation générale pour l'emploi de ressortissants de pays tiers, de demandeurs d'asile et de personnes tolérées en tant que saisonniers dans l'agriculture. Elle est valable pour la période du 1er avril au 31 octobre 2020. Il s'agit en fait d'une simplification significative et temporaire de la procédure d'accès à l'emploi car la BA n'a plus à donner son accord au cas par cas.

L'autorisation générale s'applique aux :

- demandeurs d'asile hébergés dans un centre d'accueil, pour lesquels la procédure d'asile n'a pas été définitivement conclue dans un délai de neuf mois,
- demandeurs d'asile qui ont été autorisés à séjourner en Allemagne pendant trois mois,
- personnes bénéficiant d'une tolérance et pour
- les ressortissants de pays tiers dont le permis de séjour ne permet pas un tel emploi.

Les ressortissants de pays tiers qui sont actuellement au chômage en raison de la fermeture d'hôtels et de restaurants peuvent également être employés dans le secteur agricole jusqu'à la fin octobre 2020 sans nouvelle autorisation de la BA.

### Saisonniers : les Verts critiquent de nouveau le gouvernement

Le porte-parole des Verts pour l'agriculture, Friedrich Ostendorff, continue à critiquer les décisions du gouvernement pour assurer suffisamment de main d'œuvre étrangère à l'agriculture. Il s'oppose à la proposition de la ministre fédérale de l'Agriculture, Julia Klöckner, de prolonger une nouvelle fois la période d'emploi exonérée de cotisations sociales de 115 jours (jusqu'au 31 octobre 2020) actuellement à 180 jours, une intention qu'il qualifie d'« inhumaine ».

Dans une interview accordée dimanche, la ministre fédérale de l'agriculture avait justifié sa proposition par une meilleure protection de la santé. Une durée de séjour plus longue pour les travailleurs saisonniers permettrait de réduire les mouvements de personnes tout en assurant les récoltes. Pour M. Ostendorff, une nouvelle prolongation de la durée du séjour profiterait en premier lieu aux exploitations « qui exploitent déjà sans scrupules la dépendance financière et la situation d'urgence des travailleurs saisonniers ». Il estime que les employeurs se doivent d'affilier des saisonniers qui viendraient en Allemagne pour six mois à un système de sécurité sociale.

#### CropEnergies, filiale énergie de Südzucker, entre carburant et désinfectant

CropEnergies, filiale énergie de Südzucker, s'attend à une baisse significative de son résultat d'exploitation pour l'exercice 2020/21 par rapport à l'année record précédente, les restrictions imposées dans toute l'Europe depuis la mi-mars en raison de la pandémie ayant pesé sur les volumes et les prix de l'éthanol, du moins à court terme. Toutefois, une amélioration est attendue dans le courant de l'exercice. Il est difficile de prévoir dans quelle mesure l'augmentation de la production et de l'utilisation de l'éthanol pour les désinfectants pourra compenser la baisse des ventes d'éthanol comme carburant. Pour l'exercice 2019/20, le conseil d'administration de CropEnergies a l'intention de proposer à l'assemblée générale annuelle un dividende de 0,30 € par action, soit le double du dividende de l'exercice précédent.

CropEnergies AG participe en effet à une initiative bavaroise pour laquelle le site de Gendorf fournira de l'alcool technique pour la production de 10 millions de litres de désinfectant. CropEnergies produit aussi de l'alcool neutre et de l'alcool technique sur le site de Zeitz (capacité d'un million de litres d'alcool pur par jour). En raison de la pénurie en alcool neutre, les autorités allemandes ont approuvé l'utilisation d'alcool technique, sous réserve du respect d'exigences de qualité, pour la fabrication de désinfectants.